



## COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le douze novembre à 20 heures 37 minutes, le Conseil Municipal de FILLIÈRE (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Tom Morel, sous la présidence de Monsieur Christian ANSELME, Maire.

**Nombre de membres en exercice : 75 - Présents : 39 - Pouvoirs : 7 - Votants : 46**

**Présents :** ALAIS I. - ANDREOLI C. - ANSELME C. - ARBEZ D. - BELLEVIN-MUGNIER P - BERNARD-GRANGER N. - BERTHOLIO C. - BOCQUET Jacques - BRUILLLOT S. - CARREZ E. - CARRIER J-M. - CHALLUT N. - CHATELARD A. - CHAPOTOT C. - DAUBERCIES M-C. - DECHAMBOUX J. - DELETRAZ A. - DELILLE M. - DUPERTHUY J. - DURET Carole - FAVRE-FELIX D. - FILLARD C. - JACOB C. - LARMURIER C. - MACHEDA P. - MARTIN N. - MAXENTI J-C. - METRAL-BOFFOD M-L. - NICOLAZZO G. - NOVEL C. - ODORICO L. - PIQUOT X. - PONTAIS M. - REVIL J-L. - RITTAUD A. - ROPHILLE C. - RUBIN-DELANCHY J-Y. - VILLEMAGNE M. - VINDRET R.

**Excusés :** ALESINA C. (pouvoir BOCQUET Jacques) - AUGY A-L. (pouvoir ROPHILLE C.) - BOCQUET Christophe - BOUCHET R. - BRUSSOZ M-C. (pouvoir MARTIN N.) - DUPONT D. (pouvoir DUPERTHUY J.) - DURET Christian - FAVRE-DEREZ R. (pouvoir MACHEDA P.) - FOSSATI-ROYON M-H (pouvoir BELLEVIN-MUGNIER P.) - GURLIAT-CLERC C. (pouvoir ANDREOLI C.) - LAMBERSSENS P - TILLOY D.

**Absents :** AVET LE VEUF E. - ANTHOINE D. - BONGOAT J-B. - BURNET C. - CARRE P. - COICAUD C. - COLLE P-Y. - CONVERS Bertrand - CONVERS Christophe - CUILLIÈRE C. - CURZILLAT L. - DEMOLIS JP - DESBIOLLES P. - DUPENLOUP C. - GARCIA A. - GRANDCOLAS N. - LAYDEVANT C. - LE GLON V. - MAILLY C. - NOEL S. - RIBIOLLET C. - SELLECHIA M-P. - VEDOVINI C. - VOGLER A.

**Secrétaire de séance :** JACOB C.

Date de convocation du Conseil Municipal : 06/11/2018

Date d'affichage : 07/11/2018

### Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. le Maire,

#### À l'unanimité :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 08 octobre 2018 ;
- **ADHÈRE** au contrat groupe d'assurance des risques statutaires selon la proposition faite par Monsieur le Maire, **PRÉCISE** que les crédits nécessaires à la mise en place de cette délibération sont inscrits au budget de la collectivité, **et AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer au nom et pour le compte du CDG74, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de cette décision ;
- **APPROUVE** les modifications qui complètent les délibérations n°2017-192 et n°2018-46 dans le cadre du RIFSEEP de la commune de Fillière, relatives à la modification du tableau de cotation des postes (modification d'intitulés, et de la répartition dans les cadres de cotation), **et AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre les engagements juridiques et comptables nécessaires à leur application ;
- **DONNE son accord de principe** sur la répartition financière de l'opération dans le cadre des travaux d'aménagement du carrefour de la route de l'Eau Vive et du chemin de l'Eau Vive (RD14, commune déléguée de Saint-Martin-Bellevue) et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'autorisation de voirie et d'entretien à intervenir avec le Conseil Départemental de Haute-Savoie ;
- **APPROUVE** les nouveaux statuts du SIESS (Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Services de Seyssel) quant à leur prise de compétence optionnelle « éclairage public » ;

- **APPROUVE** la création par le SIESS d'un groupement de commandes pour l'achat groupé d'électricité et de services associés à destination des communes membres, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 et piloté par le SIESS, **ACCEPTE** de rejoindre ce groupement de commandes, **et AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte constitutif correspondant ;
- **RETIENT**, dans le cadre de l'attribution du marché de travaux de marquage pour la signalisation routière horizontale, l'offre remise par la société PROXIMARK, pour un montant maximum de 40 000 € HT par an ;
- **RETIENT**, dans le cadre de l'attribution du marché de travaux relatifs à l'affaissement au lieu-dit « Le Chênet », route des Côtes, commune déléguée des Ollières, l'offre remise par la société LATHUILLE FRÈRES (en groupement avec ACCRO BTP), et pour un montant de 290 342 € HT ;
- **APPROUVE** la décision modificative budgétaire n°4 sur le Budget Principal de la collectivité, et **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre les engagements juridiques et comptables relatifs à l'application de cette décision modificative ;
- **VALIDE** l'admission en non-valeur de créances dont le recouvrement n'a pas pu être mené à son terme par le comptable public en charge du recouvrement, et pour un montant total de 735,64 € ;
- **APPROUVE** la modification statutaire visant à organiser le périmètre de compétences de la communauté d'agglomération du Grand Annecy, telle qu'elle a été présentée en séance ;
- **VALIDE** la sollicitation de subventions auprès du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes et auprès du Conseil Départemental de Haute Savoie, dans le cadre de la création de l'espace culturel « Phil'Arts » de la commune de Fillière (commune déléguée de Thorens-Glières) ;

#### **À 44 voix pour, 1 abstention et 1 voix contre :**

- **APPROUVE** le taux harmonisé de 5% pour la Taxe d'Aménagement applicable sur l'ensemble du territoire de la commune de Fillière, exception faite des OAP de la Meurisaz (9%), du Bognon (9%), de la Combe d'en Bas (20%) et de Chez les Sages (20%) de la commune déléguée de Thorens-Glières ;

#### **À 43 voix pour et 3 abstentions :**

- **APPROUVE** le projet de périmètre de fusion de la communauté d'agglomération Grand Annecy et de la communauté de communes des Sources du Lac d'Annecy, proposé par Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie.


  
**Le Maire**  
**Christian ANSELME**

Affiché le :